



clôture SARL prestation de service en immobilier

Par **ysabelleb**, le **12/07/2025 à 11:06**

Bonjour,

En mai 2024 avec deux amis, nous avons créé une SARL de prestations de service en immobilier au capital social de 1200 € (25 % pour chacun de mes associés et 50 % et bénéficiaire effectif en ce qui me concerne) et une subvention AGEPHIP de 6000 € (étant pour ma part en situation de handicap).

Du 20 mars 2025 au 24 juin 2025 j'ai été incarcérée pour une raison n'ayant rien à voir avec la société. Lors de ma sortie ils m'ont informés être sortis de l'entreprise dont je devenais l'associé unique, avoir vendu le matériel nécessaire à l'activité (en dehors d'un ordinateur qu'un de mes associés a conservé) et m'on remis les documents liés à la société.

Aujourd'hui je souhaite clôturer la SARL à moindre frais, n'ayant pas les capacités financières pour passer par des organismes tels que légalplace par exemple, et je me rends compte qu'il existe une dette de TVA. en effet il ont rempli une déclaration pour 2024 avec une somme dont je ne retrouve pas les justificatifs et sans imputer le crédit de TVA pré-existant. J'ai tenté d'obtenir des explications qui se sont soldées par une fin de non recevoir. Toute communication étant impossible je ne sais plus quoi faire.

Pourriez-vous me donner vos conseils avisés ?

Je vous en remercie par avance

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2025 à 11:13**

bonjour

Merci d'anonymiser votre message sur un forum publique